

# TVA, NAVIRES DE PLAISANCE NEUFS ET D'OCCASION

## OBJECTIFS

- Analyser et appliquer de manière opérationnelle les règles en matière de TVA liées au secteur des navires de plaisance neufs et d'occasion.
- Sécuriser vos opérations, en limitant les risques TVA liés aux ventes en exonération, aux reprises de navires d'occasion, et les ventes sous le régime de TVA sur la marge.

## PUBLIC, PRÉREQUIS & NIVEAU

**Concessionnaires, distributeurs, vendeurs de navires neufs et d'occasion, loueurs, brokers en vente et location :**

- Services Comptables & Financiers

**Cabinets d'expertise comptable :**

- Commissaires aux Comptes
- Experts-comptables & collaborateurs

**Prérequis :** Bonne pratique des opérations et connaissance du vocabulaire lié au secteur.

**Niveau :**

 Professionnel

 Avancé

 Expert

## MODALITÉS

**Intervenant :**

Consultant-Formateur Spécialiste TVA.

**Moyens pédagogiques & techniques :**

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

**Moyens d'évaluation :**

QCM de connaissances en fin de formation.

TARIFS par personne	1 JOUR 7 heures
Société	820 € HT
Cabinet d'expertise-comptable	615 € HT
Formation intra (France entière)	Sur devis à partir de 1900 € HT

## APPLIQUER LA BONNE TERMINOLOGIE :

- Les territoires en matière de TVA
- L'impôt TVA – Les questions à se poser
- Définitions
  - Moyen de transport neuf et d'occasion
  - Navire de plaisance
  - Navire de commerce
  - Assujetti-revendeur

## RAPPEL DES OBLIGATIONS FISCALES SPÉCIFIQUES AU SECTEUR DE LA PLAISANCE :

- Registres fiscaux (livre de police)
- Certificat fiscal
- Document Administratif Unique
- Document T2L

## SAVOIR APPLIQUER LE BON RÉGIME DE TVA ET DOCUMENTER SES DOSSIERS PLAISANCE :

- Ventes domestiques :
  - Achats et ventes en franchise de TVA (article 275 du CGI)
- Achats
- Ventes en exonérations de TVA :
  - Livraisons intracommunautaires exonérées de TVA en France
  - Livraisons successives de navires de plaisance au départ de France
  - Exportations de navires de plaisance
  - Exportations de navires de plaisance sous le régime de l'Admission Temporaire
  - Exportations par l'acheteur
  - Exportations à partir d'un autre état membre
- Cas spécifiques
- Ventes de navires de plaisance avec TVA sur marge
- Cas des reprises de leasing
- Prestations de services liées à la plaisance
  - Réparation de navires de plaisance
  - Commissions sur ventes

Scannez pour choisir votre session de formation

